

d'envoyer une image, un petit feuillet de deux ou de quatre pages, où se trouvent inscrits :

1^o Le nombre de messes que l'on veut faire dire, avec la signature du prêtre qui a reçu les honoraires.

2^o Les autres actes de piété ou de vertu que l'on promet d'accomplir pour le soulagement du défunt.

Ces images ou feuillets sont déjà en vente chez les libraires de Montréal ; les marchands de la campagne devrait toujours en tenir un bon assortiment.

Voici une idée de ces billets funéraires.

| | |
|---|---|
| 1 ^{re} PAGE | 2 ^e PAGE |
| <i>Recto du 1^{er} feuillet</i> | <i>Verso du 1^{er} feuillet</i> |
| Image religieuse. | Sentiments de condoléance de M..... .. pour M..... |
| 3 ^e PAGE | 4 ^e PAGE |
| <i>Recto du 2^e feuillet</i> | <i>Verso du 2^e feuillet</i> |
| Messes..... 10 | |
| Chemins de croix | |
| Rosaires | |
| Communions | Maximes diverses. |
| <i>Le soussigné déclare avoir reçu 10 honoraires de messes de</i> | |
| Signature du prêtre. | |

Cette nomenclature de la troisième page pourrait ne pas convenir à bon nombre de personnes, et convient bien, au contraire, aux communautés religieuses et à quelques âmes pieuses.

Aussi, il y a-t-il, de ces billets, plusieurs modèles différents, sans compter la variété dans le dessin et la richesse.